



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cofinimmo 
INFORMATION RÉGLEMENTÉE
EMBARGO JUSQU'AU 05.10.2010 – 5:40PM

Communication conformément à l'Article 15 de la Loi du 02.05.2007 : Composition du capital¹

Bruxelles, le 05.10.2010, 5:40PM CET

Suite à l'apport en nature ce jour de toutes les actions de la SA Prinsenpark contre l'émission de 113 577 nouvelles actions ordinaires Cofinimmo (voir communiqué de presse relatif à cet apport), la composition du capital de Cofinimmo a été modifiée.

Ainsi, à ce jour, le capital est représenté par:

- ☛ 13 664 791 actions ordinaires (symbole Euronext Brussels & Paris : COFB) sans désignation de valeur nominale ;
- ☛ 1 251 611 actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, dont 562 206 actions privilégiées émises le 30.04.2004 (symbole Euronext : COFP1) et 689 405 actions privilégiées émises le 26.05.2004 (symbole Euronext : COFP2).

Toutes ces 14 916 402 actions confèrent un droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires et représentent le dénominateur.

Ces informations ainsi que la structure d'actionariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société (www.cofinimmo.com) sous les rubriques *Investor Relations & Media/Share Information/Types of Share + Shareholder Structure*.

Pour tout renseignement:

Ingrid Daerden

Investor Relations Manager

Tél.: +32 2 373 00 04

idaerden@cofinimmo.be

Ingrid Schabon

Corporate Communications Manager

Tél.: +32 2 777 08 77

ischabon@cofinimmo.be

together in real estate

¹ Référence est également faite à l'Article 7 § 2 4° de l'Arrêté Royal du 14.11.2007.